



Erreur sur lettre de rappel

Par **karine_old**, le **18/04/2007** à **08:04**

Bonjour,
J'ai reçue une lettre de rappel m'indiquant que je n'ai pas payé une facture de déchèterie (que je n'ai pas reçue d'ailleurs, je l'attendais !)
Elle m'informe que je dois régler sous quinzaine ou que Mr le Trésorier principal engagera la procédure de recouvrement par voie de commandement à payer. Le montant indiqué me paraît inexact soit 3.19 €. qui devrait à mon avis être 319 €. Quel est mon droit étant donné que je n'ai pas reçue ma facture et que je suis limitée dans le temps. Si je fais un chq de 3.19 € auront ils le droit de me demander le restant ou leur erreur est elle irréversible. Que dois je faire ? Merci.